

La Cour des Comptes se prononce pour la vente de 60 Millions de Consommateurs

mar 25/03/2025 - 11:53



La Cour des Comptes a estimé que l'idée de relancer le magazine 60 Millions de Consommateurs serait "une forme de fuite en avant". Dans un rapport paru début mars, l'institution préconise de mettre fin à l'activité de presse de l'Institut National de la Consommation (INC).

Sous le gouvernement Borne, puis sous celui d'Attal, l'ancienne ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, Olivia Grégoire, a assuré vouloir relancer le magazine 60 Millions de Consommateurs. Changement de cap sous le gouvernement Barnier, confirmé par celui de François Bayrou. Le magazine est finalement mis en vente, et ce, malgré les critiques émanant des salariés de l'INC ou d'associations de consommateurs. Un changement de direction que valide donc la Cour des Comptes.

Des besoins financiers trop lourds

L'une des causes de ce changement de position de la part de l'Etat, ce sont les investissements nécessaires pour remettre le titre à flots. Un scénario établi par un cabinet de conseil prévoyait 6 à 7 millions d'euros d'investissements de la part de l'Etat d'ici 2028. « *Le montant total du soutien de l'État aurait donc atteint plus de 10 millions d'euros, sans même de perspective d'un retour durable à l'équilibre* », peut-on lire dans le rapport.

Autre point de questionnement pour l'institution, le double jeu de l'INC. Il est à la fois "établissement public participant à la politique de protection des consommateurs", bénéficiant à ce titre de subventions, mais aussi éditeur de presse, qui, de fait, revendique une indépendance éditoriale. Un positionnement ambigu qui pose problème. L'établissement fait également face à une chute de ses effectifs, - 18 % depuis 2016, suite aux baisses des aides financières que lui accorde l'Etat.

Une concurrence mieux adaptée aux enjeux d'aujourd'hui

En face du titre se dresse un adversaire puissant, UFC Que Choisir. Concurrent direct de 60 Millions de Consommateurs, il a, d'après la Cour des Comptes, mieux évolué. *"Que Choisir est parvenu à transformer son modèle au prix de choix et d'investissements que n'a pas réalisés l'INC, qui se trouve par ailleurs exclu de facto de la principale structure internationale de mutualisation des essais comparatifs"*, écrit la Cour des comptes. C'est d'ailleurs le groupe UFC Que Choisir qui a été l'un des premiers cités comme potentiel repreneur, lors de l'annonce de la mise en vente de 60 Millions de Consommateurs.

Si la première recommandation de la Cour des Comptes est de mettre fin à l'activité de presse de l'Institut National de la Consommation, c'est plus généralement que l'institut va devoir travailler pour " réorganiser l'exercice des missions d'information du consommateur et de soutien aux associations de défense des consommateurs", conclut le rapport.